

## <u>Liste des délibérations prises en Conseil Municipal</u> <u>Séance du Mercredi 18 Septembre 2024</u>

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Août 2024 : Approuvée
- 2 Bulletin municipal 2024 et tarifs des encarts publicitaires : Approuvée
- 3 Choix des repas ou colis offerts aux aînés de la commune de Val d'Issoire : Approuvée
- 4 Cession de matériel inutilisé Vente du véhicule Ford TRANSIT : Approuvée
- 5 Emprunt au SYGESBEM de 46 951 € Budget principal Commune de Val d'Issoire : *Refusée*
- 6 F Suite Subventions 2024 : Approuvée
- 7 Création d'une centrale photovoltaïque secteur Les Petites Landes signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives ; Nouvelles zones « France ruralités revitalisation »

## : Reportée au jeudi 26 septembre

- 8 Exonération CFE : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation : *Approuvée*
- 9 Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires : *Approuvée*
- 10 Taxe foncière sur les propriétés bâies : Exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts : **Refusée**
- 11 Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat par des personnes physiques : *Refusée*
- 12 -Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectes exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : *Approuvée*
- 13 Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : *Refusée*

Le Maire certifie que la liste des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 18/09/2024 a été affichée le 20/09/2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

M. Pascal GODRE, Maire de Val d'Issoire